



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
14	14	12

Date de la convocation :  
24/09/2025

Date d'affichage :  
24/09/2025

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture le :

Et publication ou  
notification du :

L'an deux mille vingt-cinq  
Et le 1<sup>er</sup> octobre à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de M. Paul LIONS, Maire de Corbara.

**Secrétaire de séance** : SALDUCCI Ange

**Présents** : LIONS Paul, SALDUCCI Ange, AMADEI Franck, FRANCESCHINI Jean-Baptiste, ALLAIN Marie-Paule, LE GALL Caroline, LUIGI Nathalie, SAVELLI Vincent, PELISSIER Marie-Jeanne, SAVELLI Ambroise

**Représentés** : VITTORI José donne procuration à LIONS Paul  
ANTONINI Thomas donne procuration à SALDUCCI Ange

**Excusés** :

**Absents** : SUZZONI Pierre, SAVELLI Antoine-Pierre

### DELIBERATION N°61/2025 :

**REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION « RESTAURATION DE LA FACADE, DE LA TOITURE ET DU CLOCHER DE L'EGLISE DU COUVENT SAINT-DOMINIQUE »**

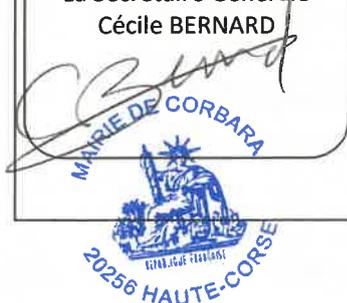
La délibération du conseil municipal n°43/2021 du 6 août 2021 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération « restauration de la façade, de la toiture et du clocher de l'église du couvent Saint-Dominique ». Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les trois années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Une révision de cette AP/CP a été validée par délibération 19/2022 du 07 avril 2022 et une deuxième révision a été validée par délibération n°21/2023 du 05 avril 2023, une troisième par délibération n°16/2024 du 15 avril 2024 et une quatrième par délibération n°19/2025 du 15 avril 2025.

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

.../...

Pour Le Maire  
La Secrétaire Générale  
Cécile BERNARD



.../...

Lors de la dernière révision n°4, le montant de l'autorisation de programme, la répartition des crédits de paiement et la durée de l'autorisation de programme étaient fixés comme suit :

Libellé de l'AP	Montant AP Révision n°4	CP 2021 Réali sés en 2021	CP 2022 Réali sés en 2022	CP 2023 Réalises en 2023	CP 2024 Réalises en 2024	CP 2025	CP 2026
Restauration des façades, de la toiture et du clocher de l'église du couvent Saint-Dominique	1 040 410.97	0.00	509.47	16 763.89	103 174.27	563 629.48	356 333.86
Recettes					Recettes 2024	Recettes 2025	
Subventions					97 868.50	293 605.50	

Le projet a avancé puisque les travaux de la tranche ferme sont presque achevés. Le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche a été notifié à la commune ce qui a permis d'affermir la tranche optionnelle. L'ordre de service de début des travaux de la tranche optionnelle a été émis avec une date de début d'exécution au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Compte-tenu de l'avancement du projet, il est proposé de revoir le montant de l'AP/CP et réviser l'Autorisation de Programme et crédits de paiement de la façon suivante :

Révision N°5 :

Libellé de l'AP	Montant AP Révision n°5	CP 2021 Réali sés en 2021	CP 2022 Réali sés en 2022	CP 2023 Réalises en 2023	CP 2024 Réalises en 2024	CP 2025	CP 2026
Restauration des façades, de la toiture et du clocher de l'église du couvent Saint-Dominique	1 040 411.02	0.00	509.47	16 763.89	103 174.27	682 407.45	237 555.94
Recettes					Recettes 2024	Recettes 2025	Recettes 2026
Subventions					97 868.50	412 383.47	90 171.03

.../...

.../...

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DÉCIDE de valider la révision n°5 de l'autorisation de programme et crédits de paiement «restauration de la façade, de la toiture et du clocher de l'église du couvent Saint-Dominique ».
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour Le Maire,  
La Secrétaire Générale,  
Cécile BERNARD

